

## LES DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA LNR ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON DU 10 JUILLET 2024

**PARIS, LE 10 JUILLET 2024** – Le Comité Directeur et l'Assemblée Générale de la LNR de fin de saison se sont tenus le mercredi 10 juillet et ont acté les décisions suivantes.

### COMITE DIRECTEUR

#### **Programmation TV TOP 14 et PRO D2 2024/2025**

La programmation du TOP 14 et de la PRO D2 en place depuis deux saisons, avec 4 matches en prime time du jeudi au dimanche sur les chaînes du groupe CANAL+ (jeudi – vendredi pour la PRO D2 ; samedi - dimanche en TOP 14) est confirmée.

Deux évolutions sont apportées d'un commun accord entre la LNR et CANAL+ concernant les horaires de coup d'envoi des matches de TOP 14 du samedi après-midi : le match décalé du samedi après-midi aura lieu à 14h30 (au lieu de 15h) et le multiplex des 4 matches non décalés aura lieu à 16h30 (au lieu de 17h).

#### **Dispositif JIFF**

Le Comité Directeur a validé les moyennes finales de JIFF par club de TOP 14 et de PRO D2.

Pour rappel, chaque club professionnel doit présenter une moyenne de 16 JIFF sur la feuille de match sur l'ensemble des rencontres de la saison à l'exception des clubs promus en TOP 14 (14 en saison 1 et 15 en saison 2) pour ne pas être sanctionné sportivement, et 17 pour bénéficier de l'incitation financière correspondant au volet 1 du fonds JIFF (15 pour les clubs promus en saison 1 et 16 en saison 2).

Clubs	Moyenne finale 2023/2024
Bayonne	19,31
Bordeaux	18,17
Castres	17,27
Clermont	16,08
La Rochelle	17,75
Lyon	16,23
Montpellier	16,15
Oyonnax	15,69
Paris	17,26
Pau	17,35
Perpignan	16,15
Racing 92	20,00
Toulon	16,22
Toulouse	20,46

**Moyenne TOP 14 : 17,44**

Clubs	Moyenne finale 2023/2024
Agen	18,07
Angoulême	18,10
Aurillac	17,73
Béziers	16,06
Biarritz	17,37
Brive	16,03
Colomiers	17,80
Dax	16,13
Grenoble	18,62
Montauban	16,00
Mont-de-Marsan	17,60
Nevers	17,07
Provence	16,77
Rouen	16,43
Valence-Romans	17,50
Vannes	16,06

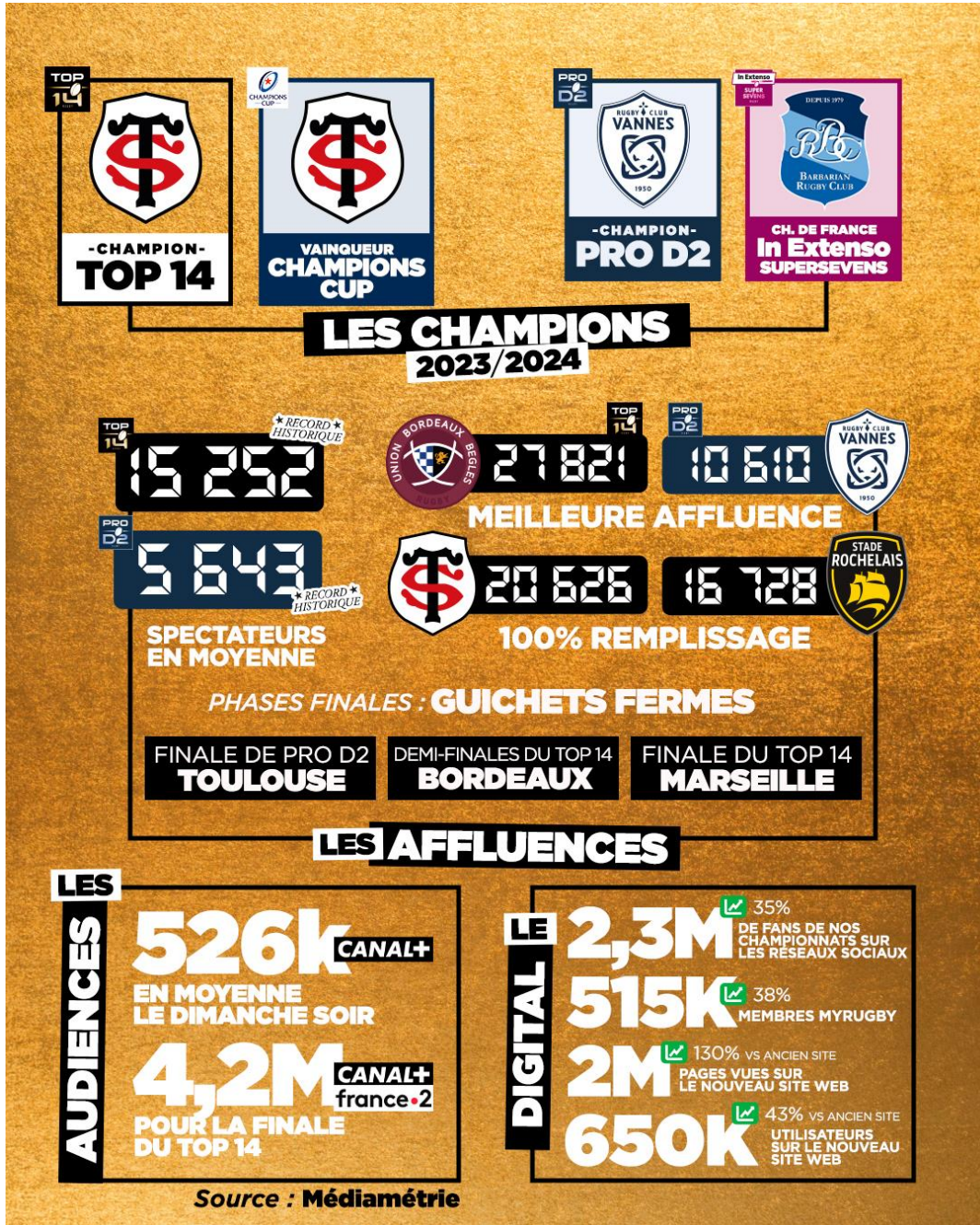
**Moyenne PRO D2 : 17,08**

Les moyennes par championnat sont en légère augmentation en TOP 14 (17,3 en 2022/2023) et stable en PRO D2.

## ASSEMBLEE GENERALE

### Rapport Moral 2023/2024

Le Rapport Moral de la saison 2023/2024 a été présenté à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale de la LNR. Les chiffres clés de cette saison où le rugby professionnel a poursuivi sa dynamique de développement, marquée notamment par la quatrième victoire française consécutive dans l'Investec Champions Cup avec la 6<sup>ème</sup> étoile du Stade Toulousain, et deux records d'affluence historiques en TOP 14 et en PRO D2



## ● Finances

L'Assemblée Générale a adopté le budget de la saison 2024/2025 qui s'établit à 173,4 millions d'euros.

## ● Statuts de la LNR

Conformément à l'engagement pris dans le Plan Stratégique 2023-2027, la LNR a engagé un processus de revue de sa gouvernance et de son organisation institutionnelle avec comme objectif de renforcer l'efficacité de l'organisation et de renforcer les exigences d'éthique, de transparence et de mixité.

Ce processus a été mené par un groupe de travail associant des présidents de clubs et des personnalités qualifiées puis a fait l'objet d'une consultation des parties prenantes FFR, UCPR, PROVALE et TECH XV.

L'Assemblée Générale a adopté ce jour le volet statutaire des propositions issues de ce travail, qui intègre notamment l'introduction d'une mixité femmes/hommes dans plusieurs collèges qui composent l'Assemblée Générale et le Comité Directeur. Ainsi, ces modifications prévoient que lors de la prochaine mandature :

- le collège des 6 personnalités qualifiées élues par les clubs comme membres de l'Assemblée Générale et au Comité Directeur comprendra 3 postes réservées à des femmes, et 3 réservées à des hommes., et le collège des personnalités 2 personnalités qualifiées désignées par la FFR comme membre de l'Assemblée Générale (dont une siège au Comité Directeur) 1 femme et 1 homme ;
- les 3 représentants de la FFR devront comprendre au moins 1 femme et au moins 1 homme.

Conformément au Code du sport, les différentes modifications statutaires seront applicables après validation par l'Assemblée Générale de la FFR et approbation par le ministère des Sports.

---

## CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 90